



Casser un contrat militaire

Par Naya

Bonjour
Mon fils est militaire, il a signé un contrat de 5 ans il vient d'en faire quasi 4 ans
Il souhaite resilier ce contrat mais impossible
Il vient de trouver un cdi dans le civil ou il peut signer rapidement
Il souhaite donc deserté afin de travailler dans le civil
Que risque t'il?
Le nouvel employeur peut il savoir qu'il est deserteur?
Merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Votre fils risque une amende et une peine de prison, la désertion étant un délit. Selon la nature de l'emploi concerné l'employeur peut être amenée à contrôler son casier judiciaire.

L'employeur peut tout simplement lui demander de justifier qu'il est libre de tout engagement. Signer un CDI tout en étant par ailleurs lié à l'armée est manquement au devoir de loyauté du salarié. Il pourra donc être licencié pour faute grave.

Et il y a toujours le risque que l'employeur apprenne la désertion accidentellement, par exemple si votre fils est arrêté sur son nouveau lieu de travail ou si l'employeur est interrogé au cours d'une enquête.

Je lui conseille de plutôt se renseigner sur les possibilités de reconversion :
[url=https://www.defense-mobilite.fr/]https://www.defense-mobilite.fr/[/url]

Par Naya

Merci pour votre reponse
Il a deja eu l'entretien le futur patron connais sa situation visiblement cela ne lui a pas pose de soucis
Apres l'armée verouille toute les sorties possible
Il vit un enfer son etat mental en prends un coup et meme les arrets de travail leurs sont refusé

Par Isadore

Oui, il est très compliqué de casser un contrat hors période probatoire

Il a consulté un médecin militaire ? Eventuellement en lui apportant un bilan réalisé par un médecin civil ?

Il appartient à quelle Arme ?

Par Naya

Il appartient a l'armée de terre
Le soucis avec les JO qui arrivent ils sont encore plus strict
Oui il a vu un médecin militaire meme au fond du trou il refuse de le mettre a l'arret
Il ne faut pas s'etonner si beaucoup deserte